



Fiche Z.A VINCELLES

Avril 2017 (cross 100 km)

1	Paris 7 Classe A 4500F MSL FL 65 Vol autorisé en dessous de 1350m* (3x4500)
2	Paris 7 Classe A FL 65 FL 85 Vol autorisé en dessous de 1950m* (3x65)
3	LILLE 5 classe D FL 65 FL 115 Vol autorisé en dessous de 1950m* Pour un cross > 100km, l'altitude diminue en se rapprochant de Lille 3a (1350m) et 3b (750m).
4	R114 A GND 4900F MSL et R114 B 4900F MSL 105 , Contact uniquement par tel pour savoir si la zone est active, (De préférence un seul pilote téléphone depuis le déco)
5	SISSONNE R 114 C restricted 2200F FL 85 Pas de vol possible lorsqu'elle est active, consulter le SIA (voir Notam)
6	Creil 3 122,1 classe D FL55 FL195 Vol autorisé en dessous de 1950m*
7	TSA 29A Ardennes 4500F MSL FL 145 (en Belgique) -TRA / TSA S5 Neufchateau / restricted / 4500F FL 195 Ces 2 zones frontalières sont autorisées en France jusqu'à 1950m (FL 65). La réglementation belge (4500pieds) ne s'applique pas en France
8	En Belgique Zone de vol très limités TMA BRUSS/ MONS /CHARLEROIS (voir fiche Vincelles / 150 km)

* sachant que l'altitude du jour va varier en fonction du calage QNH selon la pression atmosphérique à afficher. Depuis 2015, la CFD ne prend plus comme référence l'altitude barométrique (vario) mais l'altitude du GPS,